

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 831

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

Après l'alinéa 249, insérer l'alinéa suivant :

« 22° *bis* Au cinquième alinéa de l'article L. 381-1, la référence : « L. 622-8 » est remplacée par la référence : « L. 671-1 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.